

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DES MAIRES
MERCREDI 10 AOÛT 2005
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Yvon Jolicoeur	Disraeli Ville
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Jonathan Leclair	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Normand Laliberté	Thetford Mines
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Jean-Marie Roy	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M	Jacques Lussier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Lessard	Sacré-Cœur-de-Jésus

EST ABSENT :

M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
----	----------------	----------------

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus, M. Marcel Roy.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

1. PRIÈRE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la prière est lue par le préfet de la M.R.C. de L'Amiante, M. Marcel Roy, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

2. POINTS RÉCURRENTS

CM-2005-08-4515

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Points récurrents;
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 8 juin 2005;
 - 2.3 Dépenses;
 - 2.4 État budgétaire au 31 juillet 2005;
 - 2.5 Certificats de conformité;
 - 2.6 Période de questions;
 - 2.7 Correspondance;
 - 2.8 Demande de rencontre;
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal;
4. Adoption de la politique relative au harcèlement psychologique;
5. Société d'habitation du Québec – Suivi ;
 - 5.1 Budget 2005 ;
6. Règlement portant sur l'abattage d'arbres;
 - 6.1. Adoption du projet de règlement numéro 86 portant sur l'abattage d'arbres;
 - 6.2. Assemblées publiques de consultation;
 - 6.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leurs avis;
 - 6.4. Commission;
 - 6.5. Avis de motion;
7. Schéma de couverture de risques;
8. Procédures d'élection;
9. Plan de gestion des matières résiduelles – Formation du comité;
10. Production porcine – Avis de motion;
11. Pacte rural – Adoption du rapport annuel d'activités;
12. Demandes à portée collective versus modifications du schéma;
13. Règlement 84 — Adoption du document qui indique la nature des modifications que la Ville de Disraeli devra effectuer pour se conformer au règlement 84;
14. Varia :
 - 14.1. Pipeline et utilisation de terre zonée agricole;
15. Prochaine réunion du conseil des maires;
16. Fermeture de la réunion.

Adopté

CM-2005-08-4516

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 8 juin 2005

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2005.

Adopté

2.3 Dépenses

CM-2005-08-4517

2.3.1 Comptes payés

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

01-juin-05	Mai 2005, Service de lavage	4555	325,00
01-juin-05	Semaine no 2005-21	Salaire	3739,79
01-juin-05	Semaine no 2005-21	Salaire	1033,22
01-juin-05	Mai 2005, Faucher Hélène	4556	296,82
01-juin-05	Dep sem 21, Rouleau François M.	4557	30,36
01-juin-05	Dep sem 21, Gallant Bryan M.	4558	55,96
01-juin-05	Juin 2005, 2735-5445 Québec inc.	4559	1031,23
01-juin-05	Yves Roy, Municipalité d'Adstock	4560	206,46
02-juin-05	Caisse populaire de Black Lak	4561	9322,87
02-juin-05	Mai 2005, S.C.F.P. Local 3647	4562	216,84
06-juin-05	Sem 22, Gallant Bryan M.	4563	122,39
06-juin-05	Dep se 22, Nadeau Serge M.	4564	126,80
06-juin-05	Sem 2005-22, Rouleau François M.	4565	107,40
06-juin-05	Sem 2005-22, Thibodeau Jacques	4566	15,23
06-juin-05	Semaine no 2005-22	Salaire	4678,38
06-juin-05	Semaine no 2005-22	Salaire	604,70
06-juin-05	Conseil de la Culture— Québec —	4567	200,00
08-juin-05	Mai 2005, Hydro-Québec	22/06/05	837,45
08-juin-05	Alarme & Communication R.L.	4568	46,01
08-juin-05	Copernic	4569	50,00
08-juin-05	Courrier Frontenac	4570	113,19
08-juin-05	Cyber 3D	4571	538,80
08-juin-05	Dutech	4572	318,05
09-juin-05	Evimbec Ltee	4573	2872,29
09-juin-05	Féd. québécoise des municipalités	4574	126,68
09-juin-05	Fréchette LGL	4575	825,06
09-juin-05	Gesconel	4576	304,89
09-juin-05	Jean-Charles Poulin	4577	249,95
09-juin-05	Mégaburo Lessard Inc.	4578	460,10
09-juin-05	Optimum Actuaire & Conseillers inc	4579	431,34

09-juin-05	Publication Du Québec	4580	55,10
09-juin-05	Raymond, Chabot, Grant, Thornton	4581	2438,53
09-juin-05	Reproduction Lazer 2000	4582	138,03
09-juin-05	Roche Limitée, Groupe-Conseil	4583	4601,00
09-juin-05	Services sanitaires	4584	262,47
09-juin-05	206691, Réception GL	4585	241,55
09-juin-05	8 juin 2005, Lussier Jacques	4586	148,92
09-juin-05	8 juin 2005, Roy Marcel M.	4587	111,52
09-juin-05	Juin 05, Great West assurances	01-06-05	1861,85
09-juin-05	Z0008963, Allaire Valdy	4588	28,50
09-juin-05	Mégaburo Lessard Inc.	4589	169,51
09-juin-05	1 juin 05, Bell Canada	4590	32,16
09-juin-05	Visa Desjardins Inc.	4591	362,38
	Achat de contrat (189,00)		
	Frais de déplacement (173,38)		
09-juin-05	Féd. québécoise des municipalités	4592	736,16
09-juin-05	Municipalité de St-Fortunat	4593	10267,89
09-juin-05	Municipalité de Ste-Praxède	4594	12321,00
09-juin-05	Municipalité Sacré-Cœur-de-Jésus	4595	12313,00
09-juin-05	Municipalité d'East Broughton	4596	20000,00
09-juin-05	Club des Étoiles des Neiges	4597	3506,00
09-juin-05	CM200505-4477, Ville de Disraeli	4598	8415,00
09-juin-05	Comité culturel de Disraeli	4599	6000,00
09-juin-05	Municipalité de Beaulac	4600	36964,20
13-juin-05	Dep se no 23, Gallant Bryan M.	4601	118,72
13-juin-05	Dep. se, 23, Potvin Line	4602	43,42
13-juin-05	Dep sem 23, Rouleau Francois M.	4603	121,34
13-juin-05	Semaine no 2005-23	Salaire	6446,05
13-juin-05	Semaine no 2005-23	Salaire	604,70
14-juin-05	05, Restaurant Le P'tit Champlain	4604	3736,62
16-juin-05	Mai 04, Bell Mobilité	4605	143,93
20-juin-05	Semaine no 2005-24	Salaire	3775,77
20-juin-05	Semaine no 2005-24	Salaire	604,70
20-juin-05	13 juin 05, Bell Canada	PD 1 guille	348,90
21-juin-05	Dep. sem 24, Nadeau Serge M.	4606	27,20
21-juin-05	Juillet 05, Ass-vie Desjardins	4607	1574,79
22-juin-05	22 juin 2005, Roy Marcel M.	4608	153,34
27-juin-05	Dep. sem 25, Gallant Bryan M.	4609	49,40
27-juin-05	Dep sem 25, Rouleau François M.	4610	42,94
27-juin-05	20 juin 2005, Bell Canada	4611	74,71
27-juin-05	Promutuel Appalaches	4612	1821,39
27-juin-05	Semaine no 2005-25	Salaire	3668,80
27-juin-05	Semaine no 2005-25	Salaire	604,70

28-juin-05	Municipalité St-Joseph-de-Coler	4613	200,00
28-juin-05	Juin 2005, Service de lavage	4614	325,00
28-juin-05	Juillet 2005, 2735-5445 Québec inc.	4615	1031,23
29-juin-05	Municipalité St-Joseph-de-C	4616	12321,40
29-juin-05	Petite caisse	4617	155,67
01-juil-05	Municipalité St-Jacques-de-Leeds	4618	30803,40
01-juil-05	dep. Sem. 26, Gallant Bryan M.	4620	159,42
01-juil-05	Dep. Sem. 26, Rouleau François M.	4621	154,76
11-juil-05	CPTAQ, Ministre des finances	4622	234,00
11-juil-05	dep Sem 27, Rouleau Francois M.	4623	55,76
11-juil-05	Semaine no 2005-27	Salaire	3591,11
11-juil-05	Semaine no 2005-27	Salaire	604,70
11-juil-05	1 juillet 05, Bell Canada	4624	34,11
11-juil-05	juillet 05, Hydro-Québec	PD 26/07	746,97
11-juil-05	9 juillet 05, Roy Marcel M.	4625	113,58
11-juil-05	Caisse populaire de Black Lake	4626	11846,05
11-juil-05	Juin 05, S.C.F.P. Local 3647	4627	271,05
11-juil-05	semaine no 2005-27	Salaire	3609,82
11-juil-05	semaine no 2005-27	Salaire	604,70
11-juil-05	Visa Desjardins Inc.	4628	255,25
	Achat de contrat (232,00)		
	Frais de déplacement (23,25)		
12-juil-05	Evimbec Ltee	4629	3414,23
12-juil-05	Faune-Québec	4630	10000,00
12-juil-05	Fournitures et Ameubl. du Québec	4631	106,54
12-juil-05	Fréchette LGL	4632	630,22
12-juil-05	Gesconel	4633	1041,74
12-juil-05	Grenier M. Gérard	4634	250,00
12-juil-05	Jean-Charles Poulin	4635	252,83
12-juil-05	Mégaburo Lessard Inc.	4636	279,58
12-juil-05	Réfrigération Thetford Inc	4637	176,41
12-juil-05	Roche Limitée, Groupe-Conseil	4638	575,13
12-juil-05	Ville De Disraeli	4639	550,00
12-juil-05	Cyber 3D	4640	1468,57
13-juil-05	Z0009196, Allaire Valdy	4641	37,35
14-juil-05	14 juillet 05, Roy Marcel M.	4642	104,39
14-juil-05	Mun. de St-Pierre-de-Broughton	4643	30801,00
29-juil-05	Juillet 2005, Service de lavage	4644	325,01
14-juil-05	Août 2005, 2735-5445 Québec inc.	4645	1031,23
14-juil-05	Great West	Great West	1882,71
15-juil-05	Se2005-28, Gallant Bryan M.	4646	123,72
15-juil-05	Sem 2005-28, Rouleau François M.	4647	27,20
31-juil-05	Semaine no 2005-28	Salaire	3718,54

31-juil-05	Semaine no 2005-28	Salaire	604,70
31-juil-05	Semaine no 2005-29	Salaire	3386,64
31-juil-05	Semaine no 2005-29	Salaire	549,44
			302678,61

Adopté

CM-2005-08-4518

2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

Courrier Frontenac	96,20
ESRI Canada	6 211,35
Le Groupe Système Forêt	115,03
Société de développement économique	110 000,00
Tourisme Amiante inc.	111 000,00
	227 422,58

Adopté

2.4 État budgétaire au 31 juillet 2005

L'état budgétaire au 31 juillet 2005 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

2.5 Certificats de conformité

CM-2005-08-4519

2.5.1 Certificat de conformité — Règlement numéro 157 — Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Jean-Marie Roy et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 157 de la Ville de Thetford Mines portant sur les projets particuliers.

Adopté

CM-2005-08-4520

2.5.2 Certificat de conformité — Règlement numéro 160 — Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Yvon Jolicoeur et résolu unanimement que :

le règlement numéro 160 de la Ville de Thetford Mines décrétant un emprunt et une dépense de 97 000 \$ pour l'exécution des travaux d'installation d'équipements nécessaires à la transmission de l'électricité du chemin Michaud et d'une partie du chemin du Lac-Bécancour;

ne va pas à l'encontre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2005-08-4521

2.5.3 Certificat de conformité — Règlement numéro 86-2005 — Municipalité de Beaulac-Garthby

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 86-2005 de la municipalité de Beaulac-Garthby modifiant le règlement de zonage numéro R-5-90.

Adopté

CM-2005-08-4522

2.5.4 Certificat de conformité — Règlement numéro 2005-06-04 — Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 2005-06-04 de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus modifiant le règlement de zonage numéro 90-07-156.

Adopté

CM-2005-08-4523

2.5.5 Certificat de conformité — Règlement numéro 2005-096 — Municipalité d'East Broughton

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 2005-096 de la municipalité d'East Broughton modifiant le règlement de zonage numéro 97-027.

Adopté

2.6 Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

2.7 Correspondance

Aucun sujet à traiter à ce point.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

3.1 Lieu d'enfouissement sanitaire de Thetford Mines

Les derniers développements dans le dossier portant sur le lieu d'enfouissement sanitaire de Thetford Mines sont transmis aux maires.

3.2 Site internet de la MRC

Les travaux entourant l'élaboration du site internet de la MRC sont débutés et le site devrait voir le jour tôt à l'automne 2005.

3.3 Solideq

Les dernières informations concernant le dossier de Solideq sont transmises aux maires.

CM-2005-08-4524

4. ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Attendu la Loi sur le harcèlement psychologique;

Attendu que la section locale du Syndicat canadien de la fonction publique a donné son accord de principe à la politique relative au harcèlement psychologique;

En conséquence, il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'adopter la politique relative au harcèlement psychologique.

Adopté

5. SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – SUIVI

M. Serge Nadeau informe les membres du conseil des maires que l'application de « L'entente concernant la gestion de programme d'amélioration de l'habitat » ainsi que « L'entente concernant la sécurité de l'information » a été reportée à une date indéterminée.

CM-2005-08-4525

5.1 Budget 2005 pour rénovations résidentielles

Attendu que le budget de l'année 2005 est de 93,000,00 \$;

Attendu que les projets acceptés par ce programme sont de l'ordre de 6 500,00 \$ par projet;

Attendu que le nombre maximal de projets permis par ce budget est de quatorze;

Attendu que la MRC de L'Amiante compte dix-neuf municipalités;

Attendu que la MRC de L'Amiante a toujours accordé un projet par municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. André Gosselin de présenter à la SHQ un projet par municipalité même si le budget actuel ne le permet pas.

Adopté

6. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR L'ABATTAGE D'ARBRES

CM-2005-08-4526

6.1 Adoption du projet de règlement numéro 86 portant sur l'abattage d'arbres

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 86 portant sur l'abattage d'arbres.

Adopté

CM-2005-08-4527

6.2 Assemblées publiques de consultation (article 79.5 de la LAU)

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement que les assemblées publiques de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement, soient tenues :

Lundi 29 août 2005, à compter de 19 heures, à la mairie de Sacré-Cœur-de-Jésus, 4118 route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus.

Mardi 30 août 2005, à compter de 19 heures, à la Salle du Conseil des maires de la MRC de L'Amiante, 3830 boulevard Frontenac, Thetford Mines.

Mercredi le 31 août 2005, à compter de 19 heures, à l'Hotel de Ville de Disraeli, 550 avenue Jacques-Cartier, Disraeli.

Adopté

CM-2005-08-4528

6.3 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leurs avis (article 79.4 de la LAU)

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement que le délai accordé aux municipalités, pour formuler l'avis prévu à l'article 79.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit de 30 jours au lieu de 45.

Adopté

CM-2005-08-4529

6.4 Commission (article 79.6 de la LAU)

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement de nommer :

M. Marcel Roy, préfet
M. Jean Binette
M. Normand Laliberté
Mme Hélène Faucher

au sein de la commission qui entendront et expliqueront aux contribuables la modification du schéma d'aménagement.

Cette commission est formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

6.5 Avis de motion

Mme Josette Vaillancourt donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement portant sur l'abattage d'arbres sera adopté avec dispense de lecture puisque qu'une copie du projet est remise à chaque membre du conseil.

7. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Faisant suite à la résolution CM-2004-11-4335, demandant un délai additionnel pour adopter son schéma de couverture de risques, les membres du conseil des maires sont informés que le ministère de la Sécurité publique a accordé ce délai et prolonge jusqu'au 1^{er} décembre 2005 le délai que la MRC de L'Amiante aura pour soumettre son schéma de couverture de risques de la MRC de L'Amiante.

Les municipalités seront consultées d'ici le 15 septembre prochain afin d'arrêter leurs choix.

8. PROCÉDURES D'ÉLECTION

PROCESSUS D'ÉLECTION DU PRÉFET ET DE NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT ET AUTRES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

- 1° Lors de la séance du mois de novembre, les personnes qui occupent ou qui désirent postuler à ces fonctions devront déposer au président des élections leurs bulletins de candidature, dûment appuyés par deux (2) maires, en prenant soin d'indiquer la fonction qu'ils convoitent.

Cependant, il peut y avoir annonce de candidature à n'importe quel moment.
- 2° Au début de la réunion, pendant laquelle les élections auront lieu, le président des élections fera la lecture des bulletins de candidatures pour chaque fonction à combler.
- 3° Pour chaque fonction à combler, il s'agira d'une élection faite au scrutin secret.
- 4° Le président déclarera dûment élu par acclamation un candidat qui n'a pas d'opposition sauf dans le cas du préfet, comme il est stipulé par l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale requérant la tenue d'un scrutin secret et l'obtention de la majorité absolue des voix qu'attribue aux membres du conseil le décret des lettres patentes de la M.R.C.
- 5° Lorsqu'il y a plus d'un candidat pour une fonction, le secrétaire d'élection distribue les bulletins de vote.
- 6° Les bulletins de vote seront compilés par le président et le ou les scrutateurs dans une salle de réunion adjacente à la salle du conseil des maires. Ceux-ci seront tenus à la confidentialité.
- 7° Pour être déclaré élu, le candidat doit obtenir au moins le nombre de votes qui correspond à la majorité des voix exprimées qu'attribue aux membres du conseil le décret des lettres patentes de la M.R.C. représentant la majorité de la population des municipalités dont les membres se sont exprimés.
- 8° Si le nombre de candidats est supérieur à deux, le nombre de candidats diminuera à chaque tour de scrutin à moins qu'un candidat obtienne la double majorité requise. Celui qui obtiendra le moins de voix ne pourra participer à l'autre tour de scrutin.
- 9° Le résultat du scrutin est annoncé par le président d'élection.
- 10° Le conseil des maires peut demander par résolution que le résultat du dépouillement du vote soit validé par le vérificateur de la M.R.C. avant que l'on procède à la destruction des bulletins de vote. Cette demande doit être formulée lors de la séance. Le président d'élection doit conserver lesdits

bulletins sous scellé afin de les remettre au vérificateur dans les plus brefs délais.

Les secteurs de la MRC de L'Amiante :

- Secteur 1 Irlande, St-Joseph-de-Coleraine, Ste-Praxède, St-Julien, Disraeli Paroisse, Ville de Disraeli, St-Fortunat, St-Jacques-le-Majeur, Beaulac-Garthby.
- Secteur 2 St-Jean-de-Brébeuf, St-Adrien-d'Irlande, Thetford Mines.
- Secteur 3 St-Jacques-de-Leeds, Kinnear's Mills, St-Pierre-de-Broughton, East Broughton, Sacré-Cœur-de-Jésus, Ste-Clotilde-de-Beauce, Adstock

De nouvelles suggestions seront reçues d'ici le mois de septembre concernant un canevas de présentation au poste de préfet.

9. PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – FORMATION DU COMITÉ

En vertu du plan de gestion des matières résiduelles, la MRC doit créer un comité consultatif pour la mise en œuvre du plan de gestion.

Ce comité sera composé de :

Deux membres de chacun des comités de secteurs, dont au moins un maire, un représentant de Récupération Frontenac, un représentant de chacune des régies intermunicipales des deux sites d'enfouissement.

Éventuellement, lors de l'application du nouveau Règlement sur l'élimination des matières résiduelles, ce comité pourrait devenir également un comité de vigilance des sites d'enfouissement.

Créer trois comités consultatifs de secteurs basés sur les limites territoriales des trois secteurs traditionnellement reconnus au conseil des maires de la MRC. La composition de ces comités sera laissée au choix des maires qui font partie d'un même secteur.

Ces trois secteurs seront formés des municipalités suivantes :

Secteur 1 Irlande, Saint-Joseph-de-Coleraine, Sainte-Praxède, Saint-Julien, Disraeli Paroisse, Ville de Disraeli, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur, Beaulac-Garthby.

Secteur 2 Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Adrien-d'Irlande, Thetford Mines.

Secteur 3 Saint-Jacques-de-Leeds, Kinnear's Mills, Saint-Pierre-de-Broughton, East Broughton, Sacré-Cœur-de-Jésus, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Adstock.

Ces trois comités consultatifs de secteurs auront pour tâche de faire des recommandations au comité consultatif d'application du plan de gestion.

Ce comité sera formé lors de la prochaine rencontre du conseil des maires.

10. PRODUCTION PORCINE – AVIS DE MOTION

ATTENDU QUE le 1er novembre 2004, le projet de loi n° 54, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q., 2004, c. 20), entré en vigueur.

ATTENDU QUE cette loi a élargi le pouvoir réglementaire des municipalités et des MRC, par voie de contrôle intérimaire, en leur permettant de « prévoir, par zone, le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires, y compris dans un même immeuble, la distance minimale qui doit séparer de tels endroits ou la superficie maximale de plancher ou de terrain qui peut être destinée à de tels usages (...) », afin qu'un tel règlement puisse viser les élevages porcins.

ATTENDU QUE cette modification législative s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental sur les conditions de levée des restrictions sur la production porcine, rendu public le 13 mai 2004.

ATTENDU QUE ce plan d'action annonçait également des ajustements aux Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour offrir plus de souplesse aux MRC eu égard à l'encadrement du zonage de production, aux paramètres de distances séparatrices et aux mesures faisant en sorte que les municipalités puissent protéger adéquatement les boisés, les milieux riverains et les milieux sensibles.

ATTENDU QU'il est souhaitable d'adopter un règlement de contrôle intérimaire de la MRC, pour tenir compte de ce nouveau pouvoir réglementaire et des modifications aux Orientations gouvernementales, et que ce règlement soit rendu applicable aux projets d'implantation ou d'agrandissement d'élevages porcins émergeant dès la levée du moratoire, le 15 décembre 2004.

ATTENDU QU'à cette fin, un avis de motion a été présenté le 11 mai 2005 indiquant l'intention de la MRC de L'Amiante.

ATTENDU QUE la MRC a travaillé de bonne foi et avec diligence à l'élaboration d'un projet de règlement.

Attendu que pendant les mois de mai, juin et juillet il a été impossible d'élaborer une réglementation.

ATTENDU QUE dans ce contexte, la MRC est justifiée de renouveler l'avis de motion pour protéger l'exercice de son pouvoir réglementaire.

Avis de motion est donné, par M. Bruno Vézina, qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement visant à adopter un règlement de contrôle intérimaire aux fins de prévoir, dans les zones agricoles établies en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), une modification de la répartition des usages afférents aux activités agricoles d'élevage à forte charge d'odeur, ainsi que le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires d'élevage porcin, la distance minimale qui doit séparer de tels endroits ou la superficie maximale de plancher ou de terrain qui peut être destinée à de tels usages.

CM-2005-08-4530

11. PACTE RURAL – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

Attendu que les membres du conseil des maires ont pris connaissance du rapport annuel d'activités 2004-2005;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activités 2004-2005 du Pacte rural de la MRC de L'Amiante et de demander le versement de la quatrième tranche des sommes prévues par le protocole d'entente du Pacte rural.

Adopté

CM-2005-08-4531

12. DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE VERSUS LES MODIFICATIONS DU SCHEMA

Attendu que les demandes à portée collective seront étudiées à partir d'un territoire défini par le schéma d'aménagement révisé;

Attendu que plusieurs municipalités souhaitent des modifications aux affectations agricoles du schéma d'aménagement;

Attendu que ces modifications modifieront les aires affectations agricoles et/ou les usages permis dans ces aires d'affectations;

Attendu que les deux actions ne peuvent se chevaucher puisque les demandes à portée collective doivent être étudiées à partir d'un territoire « stable »;

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que les travaux relatifs aux demandes à portée collective soient remis à une date ultérieure.

Adopté

CM-2005-08-4532

13. RÈGLEMENT 84 — ADOPTION DU DOCUMENT QUI INDIQUE LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE LA VILLE DE DISRAELI DEVRA EFFECTUER POUR SE CONFORMER AU RÈGLEMENT 84 (article 53,10 de la LAU)

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'adopter le document suivant qui indique la nature des modifications que la Ville de Disraeli devra adopter suite à l'entrée en vigueur de la modification du schéma :

Document qui indique la nature des modifications que la Ville de Disraeli devra apporter à sa réglementation d'urbanisme

Suite à l'entrée en vigueur du règlement 84, la Ville de Disraeli devra modifier son règlement de zonage, plus spécifiquement le chapitre 9 - *Plaines inondables*, afin d'y introduire les nouvelles dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement révisé relatives à la plaine inondable approximative de la rivière Saint-François.

La Ville de Disraeli devra également modifier le plan de zonage numéro 31015-456 afin d'identifier la nouvelle plaine inondable approximative de la rivière Saint-François ainsi que les sites d'observations contenus dans le rapport technique numéro PDCC 12-005 préparé par le Centre d'expertise hydrique du Québec.

La Ville de Disraeli devra également modifier son règlement relatif à l'émission des permis et certificats, afin d'y introduire les nouveaux renseignements requis pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat, et ce, pour toute construction, ouvrage et travaux qui seront situés dans la plaine inondable approximative de la rivière Saint-François.

Adopté

14. VARIA

14.1 Pipeline et utilisation de terre zonée agricole

Ce dossier sera traité lors de la rencontre du mois de septembre.

15. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi le 14 septembre 2005.

CM-2005-08-4533

16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Hélène Faucher et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

**MARCEL ROY
PRÉFET**

**SERGE NADEAU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation de dépenses des résolutions numéros CM-2005-08-4517 et CM-2005-08-4518.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général